

● Focus

10 Naissance de la Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP)



Renaud MORTIER,
professeur agrégé de droit privé,
directeur du Master 2 Droit et gestion du patrimoine
(Rennes 1), secrétaire général de la FNDP

Source : Conférence de presse, 14 janv. 2010

C'est une aventure palpitante qui s'annonce :

- celle de **quatre professions** (notaires : Conseil supérieur du notariat ; avocats : Barreau de Paris ; banquiers : Association nationale des juristes de banque ; assureurs : Association des juristes d'assurance et de réassurance) ;

- et de **trois Master 2 professionnels de droit patrimonial** (université Paris Dauphine : M2 Droit du patrimoine professionnel ; université Paris-Panthéon Sorbonne : M2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine ; université Rennes 1 : M2 Droit et gestion du patrimoine) qui se fédèrent en vue de valoriser le droit parmi les multiples disciplines qui font l'univers de la gestion de patrimoine.

La Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP) est née.

Cette dernière a ainsi tenu à Paris, le jeudi 14 janvier 2010 à 17 h 00, dans les locaux de l'Institut André Tunc, son premier **conseil scientifique**, composé des meilleurs représentants des plus grandes entreprises (V. liste ci-après). Ce conseil a d'ores et déjà manifesté son dynamisme, en programmant de nombreux événements, partiellement référencés sur le site Internet de la FNDP (www.fndp.org) :

- le colloque du jeudi 4 février 2010 (14 h 00 à 19 h 00, Amphithéâtre Richelieu, Panthéon-Sorbonne Paris 1, 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris) organisé par le très actif professeur Thierry Revet (Paris 1), et consacré au « Patrimoine professionnel d'affectation » ;

- et le Congrès fondateur de la Fédération, qui se tiendra le mercredi 17 mars 2010 à 17 h 30 à l'université Paris-Dauphine (Paris 16, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Salle Raymond Aron), avec une table ronde dont l'intitulé est « L'usufruit des droits sociaux : quelle place pour la liberté contractuelle ? ».

Ce premier conseil scientifique a été suivi d'une conférence de presse regroupant une trentaine de journalistes. En présence de tous les membres de la FNDP, le **conseil d'administration** (V. liste ci-après), sous l'égide de son président, le professeur Jean Prieur, a ainsi pu présenter les **objectifs de la FNDP** :

- fédérer les diplômés de Master 2 à dominante juridique selon des critères d'excellence déterminés par le Conseil scientifique (l'admission progressive de nouveaux diplômés est possible, sur de stricts critères qualitatifs, qui seront arrêtés par le Conseil scientifique) ;

- mettre davantage les étudiants et les universitaires au contact du monde professionnel et de ses attentes ;

- améliorer en conséquence l'adéquation des formations aux attentes de la pratique ; faciliter la collaboration entre les diplômés fédérés (échanges d'enseignants, recrutements d'étudiants en commun...) ;

- stimuler une activité de réflexion et de recherches via son Conseil scientifique : colloques, conférences, petits déjeuners de travail, propositions de sujets d'articles, de mémoires, et de thèses...

La FNDP peut s'appuyer à cette fin sur les prestigieux laboratoires d'accueil des trois diplômés (Paris-Dauphine : Institut Droit Dauphine ; Paris 1 : Département Droit du patrimoine de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne – André Tunc ; Rennes 1 : Centre de droit des affaires, du patrimoine et de la responsabilité).

Un bel instrument est né, et nul doute qu'on l'entendra vibrer d'une belle âme. Symbole de l'harmonie qui déjà s'en dégage : le **Grand Prix de la Fédération en partenariat avec LexisNexis**, dont les résultats seront proclamés le 22 juin 2010.

Voici le programme studieux qui s'annonce :

• au mois d'avril, élaboration d'un sujet de cas pratique patrimonial de synthèse par le jury (composé de huit professionnels issus du Conseil scientifique, et présidé par un universitaire), et sélection par oraux des meilleurs étudiants des trois diplômés fédérés, afin de composer plusieurs équipes concurrentes (équipes mixtes, unissant chacune un étudiant de Paris 1, un étudiant de Dauphine, et un étudiant de Rennes 1) ;

• au mois de mai, composition écrite en loge de toutes les équipes pendant 6 heures, avec accès à toute documentation mais interdiction de communiquer avec l'extérieur ; jusqu'au 22 juin, notation des copies anonymes par le jury ;

• le 22 juin 2010 enfin : grand oral de présentation, devant le jury, de leurs préconisations par chaque équipe, puis dans la foulée, proclamation de l'équipe gagnante dans un lieu de prestige.

Le tout avec le précieux soutien de LexisNexis, qui dotera le concours, et publiera la copie gagnante...

Membres du conseil d'administration de la FNDP	Membres du conseil scientifique de la FNDP
<ul style="list-style-type: none"> - Jean Prieur, président et professeur de droit, directeur du M2 Droit du patrimoine professionnel, université Paris Dauphine ; - Bruno Delabre, vice-président représentant le Conseil supérieur du notariat et notaire associé ; - Hugues Letellier, vice-président représentant le barreau de Paris et avocat associé, Hohl et Associés ; - Philippe Luttmann, vice-président représentant l'Association des juristes d'assurance et de réassurance et directeur juridique et fiscal, AG2R La Mondiale ; - Thierry Samin, vice-président représentant l'Association nationale des juristes de banque et responsable de la réglementation bancaire et financière, Société Générale ; - Renaud Mortier, secrétaire général et professeur de droit, directeur du M2 Droit et gestion de patrimoine, université Rennes 1 ; - Thierry Revet, trésorier et professeur de droit, directeur du M2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine, université Paris 1 ; - Sophie Schiller, secrétaire général adjoint, professeur à l'université Lille II. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pierre Berger, avocat associé, Fidal ; - Martine Blanck-Dap, avocat associé, Lefèvre Pelletier et Associés ; - Odile Boitte, directeur juridique et fiscal, BNP Paribas Assurance ; - Vincent Cordier, notaire associé ; - Hervé Crosnier, directeur général adjoint, Crédit Mutuel Arkéa ; - Laurent Gayet, directeur juridique et fiscal, AXA Gestion privée ; - Étienne Guérin, directeur de l'ingénierie patrimoniale, des partenariats institutionnels et de la formation, Assurances Mutuelles Le Conservateur ; - Marc Iwanenko, notaire associé ; - Fabienne Jourdain-Thomas, notaire associé ; - Pascal Julien Saint-Amand, notaire associé ; - Stéphane de Lassus, avocat associé, Sarrau Thomas Couderc ; - Sylvie Lerond, avocat, CMS Bureau Francis Lefebvre ; - Cécile Louis-Lucas, directeur des expertises, Banque Privée 1818, groupe BPCE ; - Fabrice Luzu, notaire associé ; - Bruno Pays, responsable du département ingénierie juridique et fiscale du patrimoine, Société Générale ; - Frédéric Petit, notaire associé ; - Nathalie Picarronne, directeur service expertise patrimoniale et fiscale, Banque de gestion privée Indosuez, Groupe Crédit Agricole ; - Lila Vaisson-Bethune, responsable de l'ingénierie et du conseil patrimonial, BNP Paribas Banque privée.